



Note de présentation

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux et pourra comporter les éléments suivants :

- 1) Éléments de contexte : économique, social, budgétaire, évolution de la population etc...
- 2) Priorités du budget,
- 3) Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement : évolution, structure,
- 4) Montant du budget consolidé (et des budgets annexes),
- 5) Crédits d'investissements et le cas échéant de fonctionnements pluriannuels,
- 6) Niveau de l'épargne brute et niveau de l'épargne nette,
- 7) Niveau d'endettement de la collectivité,
- 8) Capacité de désendettement,
- 9) Niveau des taux d'imposition,
- 10) Principaux ratios,
- 11) Effectifs de la collectivité et charges de personnel.

Dans la mesure où cette présentation est annexée au document budgétaire, elle doit être transmise à la préfecture en même temps que les documents budgétaires.

Elle devra également être mise en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal.